

Commune de **ROUILLON**

**SEANCE DU
5 juin 2015**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

Date de la convocation
1 juin 2015

Date d'affichage de la délibération 9 juin 2015

L'an deux mil quinze et le cinq juin à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Gilles JOSSELIN.

Présents : PAULOIN Frédéric - VISINE Valérie – BOURDAIS Michel- HENRY Michel- GILARD Franck– DURFORT Philippe – BARE Pascale – GILARD Franck- FERRAND Marie Claude – DUCANGE Julie - GAUTIER Catherine- PARIS Laurent – MAREAU Philippe- LEJARD Romain

Absents:

BARRON Frédérique ayant donné pouvoir à Marie Claude FERRAND
THUAUDET Anne Sophie ayant donné pouvoir à Laurent PARIS
GUIMIER Claude ayant donné pouvoir à Valérie VISINE
GERMOND Valérie ayant donné pouvoir à Catherine GAUTIER

Monsieur Franck Gilard a été élu secrétaire de séance

Délibération N° 2015 06 DEL 01

1 OBJET : Gala 2015 des retraités : participation demandée

Par délibération du 11 octobre 2002, la commune de Rouillon a répondu favorablement à la proposition de la ville du Mans de donner la possibilité aux retraités des communes de la Communauté Urbaine de participer au gala de fin d'année organisé pour les retraités manceaux. C'est ainsi que les Rouillonnais de plus de 60 ans ont eu la possibilité de s'inscrire chaque année au spectacle, moyennant une participation correspondant au coût facturé par la ville du Mans à la commune de Rouillon. Ce montant était l'an dernier de 10,00 Euros par personne. La ville du Mans a fait savoir que la participation financière demandée cette année aux Communes serait de 12,00€ par personne bénéficiaire.

La Commune de Rouillon a prévu de maintenir, cette année encore, le principe du repas offert aux plus de 65 ans. Pour cette raison, il n'a pas semblé opportun de faire supporter à la collectivité la charge supplémentaire de ce spectacle. C'est pourquoi, il sera demandé aux Rouillonnais qui souhaitent participer à ce spectacle de verser à la Commune de Rouillon l'équivalent du montant demandé par la Ville du Mans, à savoir 12,00 €. Ces participations seront encaissées par le Trésor Public au profit de la Commune à l'article 6232

Je vous demande, chers collègues, de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

2 OBJET : Nouvelle dénomination des voies

Monsieur le maire rappelle qu'une charte d'engagement et de partenariat a été signée avec la poste.

Cette charte rappelle que si : « Aujourd'hui les habitants ne bénéficient pas, à travers le territoire national, d'une accessibilité homogène. L'amélioration de la desserte des habitants doit être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse qui lui permette d'être reconnu par les différents services : secours, soins, courrier, relevage de compteurs. Etc.

Pour ce faire, il est nécessaire que les acteurs de proximité et les autorités locales coopèrent et travaillent ensemble sur l'adresse pour améliorer l'accessibilité et la qualité de service rendu aux administrés et aux clients.

Chaque mairie a par ailleurs l'obligation légale de dénommer toutes les voies de sa commune et de numérotéer chaque bâtiment »

Dans ce cadre une commission adressage a été constituée afin d'établir une nouvelle dénomination pour les voies ne bénéficiant pas d'un nom précis. Parallèlement à ce renommage un travail de renumérotation sur ces voies a été effectué.

L'ensemble de ces éléments sont précisés sur le tableau annexé à la présente délibération.

En outre, chaque personne a été informée par courrier de ces nouvelles dispositions et a pu faire part de ses remarques lors des permanences du 30 mai 2015 et 1^{er} juin 2015.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

Tableau nouvelle dénomination des voies

Adresse imprécise	Nom voie retenue	numéros	Code Postal	Commune géographique
Le Pressoir Rochette	Chemin de la Chouanas	11	72700	Rouillon
Le Diabolo	Chemin de la Chouanas	2	72700	Rouillon
Les 4 vents	Chemin de la Chouanas	1	72700	Rouillon
La Chouanas	Chemin de Château-Gaillard	22	72700	Rouillon
La Chouanas	Chemin de Château-Gaillard	24	72700	Rouillon
La Chouanas	Chemin des Vignes	2	72700	Rouillon
La Chouanas	Chemin des Vignes	1	72700	Rouillon
Les Vignes	Chemin des Vignes	11	72700	Rouillon
Les Gouachères	Chemin des Gouachères	2	72700	Rouillon

Les Petites Rigauderies	Chemin du Clos Marteau	1	72700	Rouillon
Le Clos Marteau	Chemin du Clos Marteau	3	72700	Rouillon
La Futaie	Route des Ardriers	751	72700	Rouillon
La Noé	Route des Ardriers	605	72700	Rouillon
L'Epine	Route des Ardriers	555	72700	Rouillon
Les Pavillonnières	Chemin des Grandes Pavillonnières	2	72700	Rouillon
Les Pavillonnières	Chemin des Grandes Pavillonnières	1	72700	Rouillon
L'Hommellerie	Route des Ardriers	405	72700	Rouillon
L'Anjoron	Route des Ardriers	255	72700	Rouillon
Jublanc	Route des Ardriers	200	72700	Rouillon
Les Noyers	Route des Ardriers	20	72700	Rouillon
La Hallonnière	Chemin de la Hallonnière	4	72700	Rouillon
La Hallonnière	Chemin de la Hallonnière	6	72700	Rouillon
Le Champ du Carrefour	Rue de l'Ormeau	28	72700	Rouillon
La Roche	Route du Château	260	72700	Rouillon
La Cour	Route du Château	165	72700	Rouillon
Le Château de Rouillon	Route du Château	205	72700	Rouillon
L'Aumonerie	Route du Château	330	72700	Rouillon
Les Fureteries	Chemin des Fureteries	8	72700	Rouillon
Les Fureteries	Chemin des Fureteries	6	72700	Rouillon
La Courbe	Route du Château	420	72700	Rouillon
La Quantinière	Route du Château	470	72700	Rouillon
La Poterie	Route du Château	475	72700	Rouillon
La Poterie	Route du Château	505	72700	Rouillon
Le Pré d'en bas	Route du Château	535	72700	Rouillon
Renarderie	Chemin de la Renarderie	2	72700	Rouillon
Renarderie	Chemin de la Renarderie	1	72700	Rouillon
Renarderie	Route du Château	530	72700	Rouillon
Renarderie	Route du Château	555	72700	Rouillon
La Chataigneraie	Chemin de la Renarderie	4	72700	Rouillon
La Grande Ancelinière	Route du Château	635	72700	Rouillon
Valaubrun	Route du Château	700	72700	Rouillon
Valaubrun	Route du Château	710	72700	Rouillon
Le Vieux Pré de Valaubrun	Route du Château	690	72700	Rouillon
Le Valoux	Chemin du Valoux	3	72700	Rouillon
Le Valoux	Chemin du Valoux	5	72700	Rouillon
La Petite Ancelinière	Route du Château	765	72700	Rouillon
Barillé	Route du Château	830	72700	Rouillon
Barillé	Route du Château	850	72700	Rouillon
Truflentin	Route du Château	900	72700	Rouillon
Le Pavillon des Roses	Chemin de ronde de Saint Georges	59	72700	Rouillon
Le Clos Montfort	Chemin de ronde de Saint Georges	61	72700	Rouillon
Loulay	Route du Loulay	1	72700	Rouillon
Loulay	Route du Loulay	5	72700	Rouillon
Le Clos du Valoux	Route de la Saboterie	12	72700	Rouillon
Huberdière	Route de la Saboterie	1	72700	Rouillon
Huberdière	Route de la Saboterie	3	72700	Rouillon
Le Poirier de la Saboterie	Route de la Saboterie	6	72700	Rouillon
La Saboterie	Route de la Saboterie	4	72700	Rouillon
Le Feuillage	Route de la Saboterie	2	72700	Rouillon
Chantarel	Rue de Pruillé	7	72700	Rouillon

Les Bourdonnières	Rue de Pruillé	28	72700	Rouillon
Les Bourdonnières	Rue de Pruillé	36	72700	Rouillon
Les Bourdonnières	Rue de Pruillé	38	72700	Rouillon
Les Bourdonnières	Rue de Pruillé	40	72700	Rouillon
Les Bourdonnières	Rue de Pruillé	9	72700	Rouillon
Les Petites Bourdonnières	Rue de Pruillé	32	72700	Rouillon
Les Petites Bourdonnières	Rue de Pruillé	34	72700	Rouillon
Le Pré du Bourg	Rue de Pruillé	22	72700	Rouillon
La Forge	Route de la Croix Georgette	6	72700	Rouillon
La Pointe	rue de la Pointe	28	72700	Rouillon
La Pointe	rue de la Pointe	28	72700	Rouillon
Les Bruyères	Route de la Vove	6	72700	Rouillon
Les Bruyères	Route de la Vove	4	72700	Rouillon
Les Bruyères	Route de la Vove	2	72700	Rouillon
Les Bruyères	Route de la Vove	1	72700	Rouillon
Les Mussotheries	Route de la Vove	10	72700	Rouillon
Les Mussotheries	Route de la Vove	8	72700	Rouillon
Le Cormier	Route de la Vove	16	72700	Rouillon
La Vove	Route de la Vove	17	72700	Rouillon
La Maison neuve	Route de la Vove	25	72700	Rouillon
La Maison neuve	Route de la Vove	27	72700	Rouillon
Le Chardonneret	Route de la Vove	29	72700	Rouillon
Le Champ de la vigne	Route de la Vove	42	72700	Rouillon
Tourellerie	Rue de la Mairie	67	72700	Rouillon
Tourellerie	Rue de la Mairie	65	72700	Rouillon
Tourellerie	Rue de la Mairie	64	72700	Rouillon
Tourellerie	Rue de la Mairie	62	72700	Rouillon
Beauvoir	Rue de la Mairie	71	72700	Rouillon
Le Poteau	Rue de la Mairie	75	72700	Rouillon
La Teillaie	Rue de Beaugé	300	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	230	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	202	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	200	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	198	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	196	72700	Rouillon
L'Oseraie	Rue de Beaugé	194	72700	Rouillon
Chanteloup	Rue de Beaugé	192	72700	Rouillon
Le Vieil Hêtre	Rue de Beaugé	166	72700	Rouillon
Le Vieil Hêtre	Rue de Beaugé	164	72700	Rouillon
La Pavillonnière	Chemin de la Pavillonnière	2	72700	Rouillon
La Pavillonnière	Chemin de la Pavillonnière	6	72700	Rouillon
La Pavillonnière	Chemin de la Pavillonnière	5	72700	Rouillon
La Futaie	Chemin de la Futaie	1	72700	Rouillon
La Futaie	Chemin de la Futaie	3	72700	Rouillon
Le Vergier	Chemin du Bas Boulay	2	72700	Rouillon
Le Bas Boulay	Chemin du Bas Boulay	14	72700	Rouillon
La Bas Boulay	Chemin du Bas Boulay	12	72700	Rouillon
Le Repusseau	Chemin du Bas Boulay	30	72700	Rouillon
Le Chant du Petit Tertre	Chemin de l'Ouche aux Anes	21	72700	Rouillon
L'Ouche aux Anes	Chemin de l'Ouche aux Anes	291	72700	Rouillon
L'Ouche aux Anes	Chemin de l'Ouche aux Anes	325	72700	Rouillon
L'Ouche aux Anes	Chemin de l'Ouche aux Anes	355	72700	Rouillon
Le Haut Pessieux	Chemin de l'Ouche aux Anes	675	72700	Rouillon
Larcy	Chemin de l'Ouche aux Anes	875	72700	Rouillon
Les Bourgellières	Route des Gatelles	99	72700	Rouillon

Les Gatelles	Route des Gatelles	97	72700	Rouillon
Chantoiseau	Route des Gatelles	95	72700	Rouillon
Chantoiseau	Route des Gatelles	93	72700	Rouillon
Le Pin	Route des Fontaines	91	72700	Rouillon
La Coudraie	Route des Fontaines	89	72700	Rouillon
Les Petites Landes	Route des Fontaines	87	72700	Rouillon
La Coueferie	Route de la Coueferie	2	72700	Rouillon
La Malandrie	Route de la Coueferie	4	72700	Rouillon
La Fromendière	Chemin du Perray	22	72700	Rouillon
Le Boulay	Chemin du Perray	24	72700	Rouillon
Le Boulay	Chemin du Perray	21	72700	Rouillon
Les Cochetières	Route du Folleray	115	72700	Rouillon
Route du Folleray	Route du Folleray	103	72700	Rouillon
La Grange	Route du Folleray	95	72700	Rouillon
Le Broussin	Route de Pruillé	2	72700	Rouillon
Le Broussin	Route de Pruillé	4	72700	Rouillon
Le Broussin	Route de Pruillé	6	72700	Rouillon
3 allée du Bocage	Avenue du Bocage	19	72700	Rouillon
5 allée du Bocage	Avenue du Bocage	21	72700	Rouillon
7 allée du Bocage	Avenue du Bocage	23	72700	Rouillon
Les Vaugeonnières	Rue des Vaugeonnières	70	72700	Rouillon
4 allée du Bocage	Avenue du Bocage	4	72700	Rouillon
6 allée du Bocage	Avenue du Bocage	6	72700	Rouillon
Route de la Croix Georgette	Route de la Croix Georgette	129	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	8	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	6	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	4	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	2	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	1	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	3	72700	Rouillon
Impasse Chanteloup	Impasse Chanteloup	5	72700	Rouillon
rue de Beaugé	Rue de Beaugé	190	72700	Rouillon
rue de Beaugé	Rue de Beaugé	188	72700	Rouillon
La Germinière	La Germinière	3	72700	Rouillon
La Germinière	La Germinière	8	72700	Rouillon
La Germinière	La Germinière	7	72700	Rouillon

3°Objet : Budget communal décision modificative n°1

Dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire n° 1 de l'exercice 2015, je propose à l'assemblée délibérante de procéder à divers ajustements de dépenses et de recettes, chapitres et opérations, le tout figurant dans le tableau ci-dessous.

Désignation	Dépenses	Recettes
2313 : Réfection court tennis	+ 5 000 €	
1388 : Subvention court tennis participation EGR tennis		+ 5 000 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €

Ces prévisions nouvelles maintiennent l'équilibre du budget à savoir :

en investissement à :	1 858 951,13 €
et en fonctionnement à :	2 146 388,24 €

Adoptée à l'unanimité

4 OBJET : Approbation du Projet Educatif territorial

Vu le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires notamment l'article 2,

Vu le décret 2013-707 du 7 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mai 2014 organisant les rythmes scolaires

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la réforme éducative, le projet éducatif territorial a pour objet de compléter le projet éducatif réalisé en 2012 en développant l'offre de nouvelles activités périscolaires.

Les principaux objectifs du projet éducatif territorial sont les suivants :

- Favoriser l'égal accès à tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs,
- Ouvrir les enfants vers de nouvelles activités
- Valoriser ce temps prévu en fin de semaine afin de permettre à l'enfant de s'épanouir pleinement à travers des activités riches et variées,
- Adapter les horaires de la pause méridienne afin de veiller au rythme de l'enfant,

Par délibération du 23 mai 2014 la commune de Rouillon a mis en place les nouveaux rythmes scolaires en organisant les temps d'activités périscolaires depuis la rentrée en septembre 2014. La mise en œuvre du PEDT à compter de cette rentrée pourra être reconduite jusqu'en juin 2017 en conservant la répartition actuelle des temps d'activités périscolaires. Le projet éducatif territorial sera annexé à la présente délibération.

Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir approuver ces dispositions.

Adoptée à l'unanimité

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL PEDT

Commune de Rouillon.
4 rue de l'église.
72700 Rouillon.
Tél : 02 43 47 83 00.
secretariat.mairie@ville-rouillon.fr



Sommaire :

- 1) Présentation de la commune
- 2) Présentation du PEDT
- 3) Organisation générale des TAP
- 4) Public visé
- 5) Partenaires associés
- 6) Objectifs
- 7) Communication-information
- 8) Locaux utilisés
- 9) Activités
- 10) Coût financier
- 11) Moyens humains
- 12) Evaluation-bilan

1) Présentation de la commune :

La commune de Rouillon est située à l'ouest du Mans, sa population est de 2230 habitants et fait partie de le Mans métropole.

Elle est dotée d'une école publique (maternelle et primaire) où sont scolarisés 171 enfants pour l'année 2014 – 2015.

2) Présentation du PEDT :

Ce projet est en complément au projet éducatif réalisé en 2012 concernant les activités périscolaires et les vacances scolaires dans le cadre du contrat enfance/jeunesse (CEJ). Les temps d'activités périscolaires sont organisés par la municipalité et n'ont pas la vocation de remplacer le rôle de l'école.

3) Organisation générale des TAP :

Les temps d'activités périscolaires « TAP » se déroulent en deux modules :

- 15 minutes à la pause méridienne, le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h20 à 13h35 soit 1heure.
- 2 heures le vendredi de 14h30 à 16h30.

La présence des enfants aux temps d'activités périscolaires nécessite une inscription annuelle en mairie permettant une bonne organisation de l'encadrement. Cette inscription est un engagement pour l'année scolaire.

Pour les nouveaux élèves, scolarisés en cours d'année, l'inscription aux TAP est toujours possible à la mairie.

Les temps d'activités périscolaires sont gratuits et cette gratuité est validée ou non chaque année par le conseil municipal.

4) Public visé :

- Les enfants de maternelle, de primaire, et de CLIS IV
- Sur l'année 2014-2015, 90% des enfants scolarisés ont participé aux TAP.

5) Partenaires associés :

- Les parents
- Les associations locales
- La Municipalité
- L'Education Nationale
- L'Etat

6) Objectifs :

a) Favoriser l'égal accès à tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

- Permettre aux enfants de participer aux temps d'activités périscolaires(TAP) en adaptant les activités en fonction de leurs besoins (enfants porteurs de handicap)

b) Ouvrir les enfants vers de nouvelles activités :

- Susciter l'envie et la curiosité des enfants en mettant en place une collaboration avec les associations locales, en sollicitant des intervenants extérieurs et du personnel communal.

c) Valoriser ce temps prévu en fin de semaine afin de permettre à l'enfant de s'épanouir pleinement à travers des activités riches et variées.

- Mettre en place des ateliers divers ou des projets d'animation à court ou moyen terme.

- Répartition par groupe de 8 à 16 enfants

- Déroulement des activités sur l'enceinte de l'école (en dehors des salles de classe) et à l'extérieur (salles communales)

d) Adapter les horaires de la pause méridienne afin de veiller au rythme de l'enfant.

- Allonger le temps de restauration de quinze minutes tous les jours, sauf le mercredi.

- permettre aux enfants d'avoir un intervalle de pause entre la fin du repas et le début des cours.

7) Communication-information :

Le programme des TAP du vendredi est établi chaque semaine par les coordinateurs en collaboration avec les élus de la commission scolaire.

Le contenu du programme est affiché le jeudi sur le panneau d'affichage de l'école, à la mairie et à l'accueil périscolaire.

Il est également publié sur le site de la commune et dans le journal communal.

8) Locaux utilisés :

- Enceinte de l'école hors salle de classe

- Salles communales : mairie, salle de conseil, salle annexe et cyber centre.

- Domaine de Vaujoubert

- Complexe sportif de la commune

- Environnement local

9) Activités :

1) Activités proposées aux enfants de grande section, du CP au CM2, ainsi que certains enfants de la classe Clis IV :

- Activités sportives : badminton, basket, tennis, gymnastique ...
- Activités d'expression : danse, musique, théâtre...
- Activités manuelles: arts plastiques, land-art, atelier bois...
- Jeux sportifs et collectifs
- Autres activités : jeux de société, informatique, lecture de contes, documentaire vidéo, éducation canine, visite d'expositions dans les musées...

2) Activités proposées aux enfants de maternelles (petites et moyennes sections) :

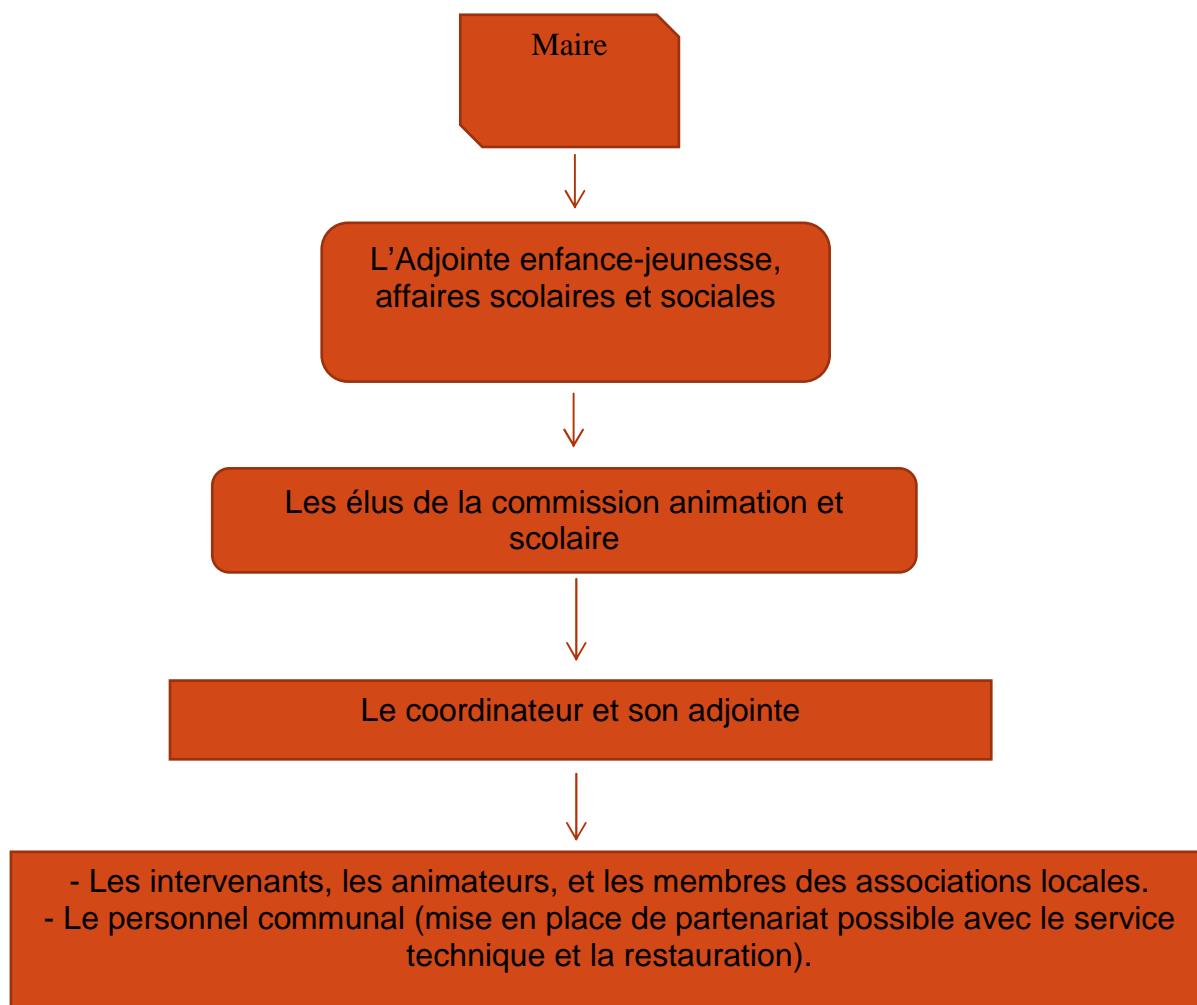
- Temps de repos ou de relaxation
- Jeux d'expression, jeux libres, jeux extérieurs, activités manuelles, histoire contée, comptines, chants...

10) Coût financier :

- Commune : budget prévisionnel : 35 000€ environ
- Participation des familles : la gratuité a été décidée par la commune
- Aide de l'Etat : 50€ par enfant pour l'année scolaire 2014/2015

4.

11) Moyens humains :



12) Evaluation-bilan :

- réunion plénière avec tous les parents pour la présentation des Tap en début d'année scolaire.
- réunion d'évaluation avec les représentants des parents d'élèves, le Maire et les élus de la commission scolaire.
- réunion de concertation avec les représentants des parents d'élèves, la directrice de l'école, et les élus au cours de l'année scolaire.
- réunions avec les coordinateurs et les différents encadrants des Tap.
- rencontre avec les parents autour d'une exposition retraçant les activités Tap de l'année.

Conclusion :

Les temps d'activités périscolaires ont été mis en place à la rentrée scolaire de septembre 2014 sur la commune de Rouillon.

Sur la première année, la collectivité a mis en place de nombreux partenariats permettant aux enfants de découvrir des activités diverses.

Vu les retours positifs lors des réunions, la répartition hebdomadaire des créneaux des Tap sera reconduite pour l'année scolaire 2015 – 2016.

Ce projet éducatif territorial a été validé le 05 juin 2015 par le Conseil Municipal.

Le Maire.
Gilles JOSSELIN

Annexe : règlement intérieur, fiche d'inscription.

Délibération N° 2015 06 DEL 05

5

5 : Objet L'accueil périscolaire sur la commune de Rouillon

État des lieux de l'accueil périscolaire sur la commune de Rouillon

Jours et horaires de services:

Lundi, mardi et jeudi:

7 h 30 à 8 h 45: accueil

11 h 45 à 13 h 45: pause méridienne dont 15mn de tap

16 h 30 à 18 h 30 accueil

Vendredi:

7 h 30 à 8 h 45: accueil

11 h 45 à 13 h 45: pause méridienne dont 15mn de tap

14 h 30 à 16 h 30 tap
16 h 30 à 18 h 30 accueil

Mercredi

7 h 30 à 8 h 45
11 h 45 à 13 h 00

Aujourd'hui la commune assure donc un service d'accueil périscolaire de 7h30 le lundi au vendredi 18h30 et le mercredi jusqu'à 13h00.

L'amplitude du service démontre les efforts de la commune afin d'accompagner les parents dans leur organisation personnelle et professionnelle.

Historiquement les mercredis loisirs ont été suspendus suite à la réforme des rythmes scolaires et au choix des parents à 85% de choisir le mercredi matin avec la condition explicite de l'absence de restauration scolaire et d'accueil au-delà de 13h le mercredi.

Néanmoins et malgré ce choix, les élus ont accepté à la rentrée 2014 2015 de reprendre l'étude de l'accueil du mercredi après un bilan des tap au terme du second trimestre

Ce bilan fait ressortir une organisation très conséquente :

1 encadrement spécifique

12 animateurs

La mobilisation hebdomadaire de 2 élus

1 programmation hebdomadaire des activités

Un budget de 35 000 euros dont 25 000 de charges nettes pour la commune

Rappelons que les tap sont gratuits pour les familles.

Afin d'apprécier la qualité et la satisfaction de l'organisation et de son contenu, il faut noter une participation des élèves de 90%

Il est proposé à l'assemblée l'extension de l'accueil périscolaire suivant les modalités suivantes :

L'accueil périscolaire pour tous les élèves se terminera le mercredi à 12h45 au lieu de 13h. Ainsi le créneau d'accueil 11h45 à 12 h45 conserve les conditions tarifaires en vigueur.

L'accueil du mercredi après-midi sera assuré à la suite de 12h45 à 17h45 pour un effectif de 18 enfants minimum et de 24 maximum avec repas le midi et goûter

Ce seuil minimum est une condition d'ouverture et de maintien du service et placé sous la responsabilité des parents.

Cette prestation est conditionnée à une inscription annuelle et au paiement forfaitaire de 23 euros non soumis au quotient familial par mercredi et par enfant de 12h45 à 17h45 repas et goûter compris.

La prestation est due sauf production d'un certificat médical fourni dans un délai de 48 heures.

Tous les autres points font l'objet d'un règlement intérieur que les parents doivent accepter et respecter.

Cette nouvelle prestation est proposée pour l'année scolaire 2015 2016. Si au cours du trimestre le seuil minimum venait à ne plus être atteint, le service serait suspendu à partir du trimestre suivant et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire. Dans tous les cas, un bilan sera effectué au terme du second trimestre et sera proposé aux élus pour décider de la reconduction ou non du service pour l'année scolaire 2016 2017.

Je vous demande mes chers collègues de vous exprimer sur la mise en place de cette extension du service d'accueil périscolaire et de ses modalités et de donner mandat à la commission scolaire pour élaborer et faire respecter le règlement intérieur.

Adoptée à l'unanimité